

499962-2026 - Mise en concurrence

France – Produits alimentaires divers – FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AUX CUISINES ET UNITES CENTRALES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE ET AU SERVICE FETES ET CEREMONIES DE LA VILLE DE CACHAN ET A LA COLONIE DE BUSSY

OJ S 137/2026 20/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Ville de Cachan

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

1.1. Acheteur

Nom officiel: CCAS

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AUX CUISINES ET UNITES CENTRALES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE ET AU SERVICE FETES ET CEREMONIES DE LA VILLE DE CACHAN ET A LA COLONIE DE BUSSY

Description: FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AUX CUISINES ET UNITES CENTRALES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE ET AU SERVICE FETES ET CEREMONIES DE LA VILLE DE CACHAN ET A LA COLONIE DE BUSSY

Identifiant de la procédure: 39b2330f-af89-4ca6-ab7c-3f2bb4a89fa7

Identifiant interne: 2026-22

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15800000 Produits alimentaires divers

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 1 122 400,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 1 420 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.5. Conditions du marché public**Conditions de soumission:**

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 8

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 8

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0005

Titre: Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Description: Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15500000 Produits laitiers

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Bussy le repos

Subdivision pays (NUTS): Yonne (FRC14)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0006

Titre: Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles ou responsables ou HVE

Description: Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles ou responsables ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L2

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15100000 Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1172349.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et

de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. :

01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril

2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0007

Titre: Fourniture de viande fraîche de porc et charcuterie issus de filières conventionnelles ou responsables ou HVE

Description: Fourniture de viande fraîche de porc et charcuterie issus de filières conventionnelles ou responsables ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L3

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15131120 Charcuterie

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4^e et 5^e gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0008

Titre: Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles ou responsables ou issu de filière biologique ou HVE

Description: Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles ou responsables ou issu de filière biologique ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L4

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures
Nomenclature principale (cpv): 15112000 Volaille
Nomenclature complémentaire (cpv): 15119100 Viande de lapin

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan
Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)
Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027
Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1172349.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et

de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. :

01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril

2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0009

Titre: Fourniture de fruits et légumes frais, de 4ème et de 5ème gamme issus de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Description: Fourniture de fruits et légumes frais, de 4ème et de 5ème gamme issus de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L5

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 03221200 Légumes-fruits

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0010

Titre: Fourniture de produits d'épicerie issue de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Description: Fourniture de produits d'épicerie issue de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L6

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures
Nomenclature principale (cpv): 15894700 Épicerie fine

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan
Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)
Pays: France

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Bussy le repos
Subdivision pays (NUTS): Yonne (FRC14)
Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027
Durée: 1 An

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent
Participation réservée:
La participation n'est pas réservée.
Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1172349.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise
Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>
Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français
Catalogue électronique: Non autorisée
Variantes: Non autorisée
Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée
Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT -

Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 3

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses règlementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la

possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0011

Titre: Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Description: Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles ou biologiques ou responsables ou HVE

Identifiant interne: 2026-22L7

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15894700 Épicerie fine

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: Bussy le repos

Subdivision pays (NUTS): Yonne (FRC14)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Durée: 1 An

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1172349.html

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000 euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise
La commande en ligne sera utilisée: non
Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence
Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF
INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX
MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. :

01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MELUN

5.1. Lot: LOT-0012

Titre: Fourniture de pain, baguette viennoise, pain de mie, pain aux céréales issue de filières biologiques

Description: Fourniture de pain, baguette viennoise, pain de mie, pain aux céréales issue de filières biologiques

Identifiant interne: 2026-22L8

5.1.1. **Objet**

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 15612500 Produits de boulangerie

5.1.2. **Lieu d'exécution**

Ville: Cachan

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

5.1.3. **Durée estimée**

Date de début: 01/01/2027

Durée: 1 Mois

5.1.4. **Reconduction**

Nombre maximum de reconductions: 3

5.1.6. **Informations générales**

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. **Documents de marché**

Adresse des documents de marché: https://ville-cachan.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1269_1172349.html

5.1.12. **Conditions du marché public**

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 15/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date d'ouverture: 18/09/2026 08:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Informations complémentaires: Le paiement se fait par mandat administratif sur le budget de la commune et du CCAS pour le lot 8. Ce marché fait l'objet de 8 lots : Lot n°1 : Fourniture de produits laitiers et ovoproduits issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 250 000 euros HT - Montant maximum annuel : 300 000

euros HT. Lot n°2 : Fourniture de viande fraîche de boeuf, de veau et d'agneau issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 54 000 euros HT - Montant maximum annuel : 70 000 euros HT. Lot n°3 : Fourniture de viande fraîche de porc et de charcuterie issus de filières conventionnelles, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 30 000 euros HT - Montant maximum annuel : 40 000 euros HT. Lot n°4 : Fourniture de viande fraîche de volaille et de lapin issus de filières conventionnelles, responsables, biologiques ou HVE - Montant estimatif annuel : 80 000 euros HT - Montant maximum annuel : 100 000 euros HT. Lot n°5 : Fourniture de fruits et légumes frais, de 4? et 5? gamme issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 245 000 euros HT - Montant maximum annuel : 350 000 euros HT. Lot n°6 : Fourniture de produits d'épicerie issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 170 000 euros HT - Montant maximum annuel : 200 000 euros HT. Lot n°7 : Fourniture de produits surgelés issus de filières conventionnelles, biologiques, responsables ou HVE - Montant estimatif annuel : 215 000 euros HT - Montant maximum annuel : 250 000 euros HT. Lot n°8 : Fourniture de pain, baguettes viennoises, pain de mie et pain aux céréales issus de filières biologiques : Ville : montant estimatif annuel de 70 000 euros HT et montant maximum annuel de 100 000 euros HT ; CCAS : montant estimatif annuel de 8 400 euros HT et montant maximum annuel de 10 000 euros HT. Un groupement de commandes est constitué entre la ville et son CCAS pour le lot n° 8 uniquement. Le coordonnateur est la commune de Cachan. Accord-cadre à bons de commande d'une période initiale d'un an reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Organisation chargée des procédures de recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Description des délais d'introduction des procédures de recours: 1. Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'arrêter la procédure ou de la décision de rejet pour la contestation de clauses réglementaires, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. 2. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex. Tél. : 01.60.56.66.30 ; fax. : 01.60.56.66.10 ; Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr . Ce recours peut porter non seulement sur des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence, mais aussi sur tout

vice relatif à la procédure de passation. 3. Les candidats ont également la possibilité d'exercer un recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois. 4. Les tiers ont la possibilité d'exercer le recours suivant : La jurisprudence " Tarn-et-Garonne " (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) ouvre aux tiers, sans considération de leur qualité, une voie de droit spécifique leur permettant de contester la validité du contrat ou certaines de ses clauses devant un juge de plein contentieux aux pouvoirs étendus. Ce recours peut être formulé dans les deux mois " à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées " (publication d'un avis d'attribution). Les actes détachables préalables à la conclusion du contrat administratif ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Néanmoins, si le tiers est un concurrent évincé, il ne peut invoquer outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction. Le caractère opérant des moyens soulevés est subordonné à la circonstance que les manquements invoqués soient en rapport direct avec l'intérêt lésé ou soient d'une gravité telle que le juge devrait les relever d'office. Seuls le préfet de département ou les membres de l'organe délibérant des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent invoquer tout vice du contrat.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville de Cachan

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Ville de Cachan

Numéro d'enregistrement: 21940016500011

Adresse postale: square de la libération

Ville: Cachan

Code postal: 94230

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Téléphone: +33 149696173

Adresse internet: <https://www.ville-cachan.fr>

Profil de l'acheteur: <https://ville-cachan.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Numéro d'enregistrement: 17770704900017

Adresse postale: 43 rue du Général de Gaulle

Ville: Melun

Code postal: 77008

Subdivision pays (NUTS): Seine-et-Marne (FR102)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone: 01 60 56 66 30

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0007

Nom officiel: COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE PARIS

Numéro d'enregistrement: 177500006

Adresse postale: 5 rue leblanc

Ville: Paris

Code postal: 75911

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1. ORG-0008

Nom officiel: CCAS

Numéro d'enregistrement: 26940009900017

Ville: Cachan

Code postal: 94016

Subdivision pays (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Pays: France

Adresse électronique: Madina.brisson@ville-cachan.fr

Téléphone: +33 149696173

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0000

Nom officiel: DEMATIS

Numéro d'enregistrement: 45072478600030

Ville: Paris

Code postal: 75015

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Adresse électronique: contact@dematis.com

Téléphone: +33 172365548

Adresse internet: www.dematis.com

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: b68ec51f-7608-4205-8226-8fdef36325df - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 16/07/2026 16:50:12 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 499962-2026

